



CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE

Besançon

## COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Conseil d'Administration du 16 octobre 2024*

Besançon, le 17 octobre 2024

### Membres présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON /  
Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER /  
Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Michel PELLATON /  
Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

### Membres excusés :

Monsieur Bernard AVON / Madame Valéry GARCIA / Madame Nadia GARNIER /  
Monsieur Ludovic FAGAUT, **donne pouvoir à Madame Myriam LEMERCIER à partir de  
17h20, soit à partir de la question n°14, excepté pour les questions n°17, 22, 23 et 25** /  
Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à  
Madame Sylvie WANLIN**

Quorum : 9 administrateurs minimum

Secrétaire de séance : Alban SOUCARROS

### Sont présents :

- Madame Tilale EL YOUSFI, Conseillère technique de la Maire
- Madame Catherine FILAQUIER, Directrice des Solidarités
- Monsieur Nicolas MILLOT, Directeur de l'Autonomie
- Madame Véronique PAGET, Cheffe du service Administration Générale
- Monsieur Samuel PHILIPPE, Chargé de mission Partenariats, Communication et Projets événementiels
- Madame Amélie PRÉVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Jonathan SCHEBATH, Chef du service Finances
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

*La séance est ouverte à 17h03 sous la Présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Administrateur du CCAS.*

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le Président de séance :

- Ouvre la séance du Conseil d'Administration,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêt à se signaler lors de l'examen des rapports.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Question n°1 : Election du ou de la Vice-président(e) du CCAS**

Rapporteur : Monsieur Cyril DEVESA, Administrateur du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Procèdent à l'élection de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

### **Question n°2 : Délégation du Conseil d'Administration à la Présidente et Vice-président(e)**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Donnent délégation de pouvoir à la Présidente et à la Vice-présidente du CCAS, conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- ✓ Autorisent la Présidente et la Vice-présidente à consentir, par arrêté, des délégations de signature sur les matières déléguées aux Directeurs du CCAS.

### **Question n°3 : Désignation des représentants du CCAS dans les diverses instances gérées par le CCAS**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Désignent de nouveaux représentants.

**Question n°4 : Désignation des représentants du CCAS au sein des Conseils d'Administration d'associations**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Désignent les représentants au sein de certains Conseils d'Administration d'associations.

**Question n°5 : Désignation des représentants du CCAS au sein des Assemblées Générales d'associations**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Désignent de nouveaux représentants.

**Question n°6 : Désignation des représentants du CCAS dans les groupements de coopération sociale (GCS)**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Désignent Madame la Vice-Présidente comme représentant du CCAS au sein du GCSMS « Un chez soi Besançon »,

✓ Désignent Madame la Vice-Présidente comme représentant du CCAS au sein du GCS25.

**Question n°7 : Modalités de désignation des représentants du CCAS à la commission d'appel d'offres**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Prennent connaissance des modalités de fonctionnement de la CAO,

✓ Fixent les modalités de dépôt des listes des candidats.

### **Question n°8 : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2024**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Approuvent le procès-verbal de la séance du 12 juin 2024.

### **Question n°9 : Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétences**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétences de la Vice-présidente,
- ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté.

### **Question n°10 : Modification de l'affectation du résultat 2022 du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la nouvelle affectation du résultat 2022 du CHRS.

### **Question n°11 : Décision Modificative n°3**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la Décision Modificative n°3.

### **Question n°12 : Admission en non-valeur - effacement des dettes 2024**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement les admissions en non-valeur et l'effacement de dettes conformément aux éléments mentionnés.

### **Question n°13 : Sorties de l'actif 2024**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la sortie des biens donnés en annexe de cette délibération.

### **Question n°14 : Tarifs 2025**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **Question n°15 : Tarification des mises à disposition durables de locaux aux organismes à but non lucratif**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Fixent les conditions de mise à disposition durable des locaux du CCAS aux organismes à but non lucratif,

✓ Votent favorablement le forfait charge applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit 20€/m<sup>2</sup>/an,

✓ Votent favorablement les frais de gestion administrative fixés à 100 € par an et par convention.

### **Question n°16 : Indemnisation d'agents dans le cadre de la protection fonctionnelle**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement l'indemnisation de Monsieur Joël GUILLOT, à hauteur de 500 euros, au titre de la protection fonctionnelle.

### **Question n°17 : Contribution au Fonds Solidarité Logement 2024**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la participation du CCAS au FSL à raison de 72 710,78 € pour l'exercice 2024,
- ✓ Autorisent la Présidente ou son représentant à mandater la dépense correspondante au profit du Département du Doubs.

### **Question n°18 : Subvention à l'association Solidarité Femmes**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Solidarité Femmes,
- ✓ Autorisent Madame la Présidente ou son représentant, à signer la convention d'attribution de la subvention.

### **Question n°19 : Rapport social unique - données 2023**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Conformément à l'article L 231-4 du code général de la fonction publique, le Conseil d'Administration est informé de l'actualisation du RSU et de la possibilité de consultation de cette base de données.

### **Question n°20 : Actualisation de la Liste des Emplois Permanents**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la création de 2 emplois d'aide-soignant au sein de la Direction de l'Autonomie du CCAS ;
- ✓ Votent favorablement l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces évolutions ;
- ✓ Autorisent le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein du CCAS, dans le cadre de la législation en vigueur, en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

**Question n°21 : Actualisation du contrat de séjour des appartements temporaires en Résidence Autonomie**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la modification du contrat d'accueil temporaire des Résidences autonomie.

**Question n°22 : Convention de financement avec la Conférence des Financeurs - Actions collectives de la Maison des Séniors**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la perception des subventions pour le financement de ces actions à hauteur de 67 684 €,

✓ Autorisent la Présidente ou son représentant à signer la convention susvisée, et ses éventuels avenants.

**Question n°23 : Convention relative à la mise en œuvre du dispositif « Accompagner pour Habiter »**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Approuvent les modalités du partenariat, telles que définies dans la présente délibération,

✓ Approuvent la convention de partenariat annexée à la délibération,

✓ Autorisent la Présidente ou son représentant à signer la convention et ses éventuels avenants.

**Question n°24 : Avenant à la convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et l'Agence d'Urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB)**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Autorisent la Présidente ou son représentant à signer l'avenant 2024-1 à la convention pluriannuelle de partenariat 2023-2025 établie entre le CCAS et l'AUDAB, fixant à 25 000 € le montant de la subvention annuelle pour 2024.

**Question n°25 : Convention de partenariat 2024-2026, entre le Département et le CCAS, pour le Conseil local de santé mentale**

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la perception d'une subvention d'un montant de 22 002 € versée par le Département du Doubs pour le CLSM du Grand Besançon,

✓ Autorisent la Présidente ou son représentant à signer la convention pluriannuelle de financement, et ses éventuels avenants.

✓ Autorisent la Présidente ou son représentant à signer tous les documents relatifs la convention de financement.

*Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS, procède à la clôture du Conseil d'Administration à 18h17.*